

La CNSS accélère dans l'AMO

● Selon le ministre de l'Emploi, l'année 2013 a été positive en ce qui concerne le régime général et l'AMO. L'assurance maladie compte 4,5 millions d'adhérents.

« Le conseil d'administration précédent a abouti à 66 décisions qui concernent le régime général et 25 qui concernent le régime de l'assurance maladie obligatoire. Un bilan très positif en termes de quantité ». Les propos sont du ministre de l'Emploi Abdeslam Seddiki au cours de la première réunion du nouveau mandat 2014-2017, tenue lundi 30 juin au siège de la CNSS à Casablanca. Le bilan, qualifié d'«exceptionnel» par le ministre, comprend l'extension de la couverture médicale aux ayants droit touchant des pensions inférieures à 500 DH, l'augmentation de la pension minimale versée par la CNSS à 1.000 DH à partir de juillet 2011, l'application du régime de la CNSS aux professionnels du transport détenteurs de carte de chauffeur professionnel ainsi



que l'extension de l'AMO aux soins dentaires. En ce qui concerne l'indemnisation pour perte d'emploi, le projet de loi a été déjà validé par la Chambre de conseillers. Les décisions prises dans le cadre du mandat précédent ont évidemment fait

l'objet d'un dépôt de projets de loi et de décrets qui suivent le circuit de validation en vigueur. Le 10 juin 2014, le conseil des députés avait validé le projet de loi sur la récupération des cotisations qui sera bientôt publié au Bulletin officiel.

L'année 2013 en chiffres

L'année 2013 a été positive selon le ministre de l'Emploi. C'est ainsi que le nombre d'assurés déclarés auprès de la CNSS est passé de 1,71 million en 2012 à 2,87 millions en 2013. En ce qui concerne le montant des indemnités versées, il est passé de 11 MMDH à 12,064 MMDH entre 2012 et 2013. En outre, 3.098 opérations d'inspection ont abouti à la régularisation de 81.542 salariés. Par ailleurs, le régime AMO a connu, selon le ministre, une évolution significative en matière de réalisations. En effet, le nombre d'adhérents éligibles à l'AMO est ainsi passé de 4,1 millions en 2012 à 4,5 millions en 2013. En revanche, le nombre de bénéficiaires est passé de 717.174 à 766.506. Concernant le montant total des indemnités, il est passé de 1,78 milliard à 2 milliards entre 2012 et 2013. Enfin, le nombre de dossiers traités est passé de 1.947.181 en 2012 à 2.078.597 en 2013.



Le bilan de la Caisse a été qualifié «d'exceptionnel» par le ministre de l'Emploi, Abdeslam Seddiki.

PAR **HICHAM AIT ALMOUH**
h.almouh@leseco.ma